



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 19 avril 2016]

Date de la convocation
13 avril 2016
Date d'affichage
13 avril 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Procurations : 5
Votants : 31

N° 062 / 2015

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjointes*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Christian PERO, Aurélie TREILHOU, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Stéphanie NELATON, Thierry BODDI, Michèle RIEUX, Jean BATAILLOU, Christelle HARDY

Absents : Philippe PILLEUX, Marie-Christine BOUTONNET

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

Objet de délibération : Demande de subvention pour l'aménagement d'un espace public et d'une gare routière sur l'esplanade de la Clavelle - FSIPL

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 28 janvier 2016, une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR) pour l'aménagement d'un espace public et d'une gare routière sur l'esplanade de La Clavelle.

Ce dossier a fait l'objet d'un financement par le Conseil Départemental mais n'a pas été retenu au titre de la DETR.

Cependant, cette opération rentre dans les critères d'éligibilité d'un nouveau dispositif de l'Etat, le Fonds de Soutien d'Investissement public Local (FSIPL).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce dossier, le soutien financier de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds de Soutien d'Investissement public Local (FSIPL), selon le plan de financement suivant :

| | |
|--|--------------|
| Montant de l'opération : | 554 704 € HT |
| Subvention Conseil Départemental : | 194 934 € |
| Subvention Etat (FSIPL) 40 % : | 221 882 € |
| Commune (autofinancement, emprunt ...) : | 137 888 € |

Vote : 1 contre (Gaillac à gauche)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE d'attribuer la somme de 200 € à la section sportive « Gymnastique acrobatique » du collège Renée Taillefer.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160419-062-2016-DE
Date de télétransmission : 20/04/2016
Date de réception préfecture : 20/04/2016